

SARL CAMPING LA VIE
Rue de La Vie
Le Motteau
85220 COMMEQUIERS



DEMANDE DE RESERVATION

Identité du chef de famille : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____
Adresse : _____ code postal : _____
Ville : _____ téléphone : _____ Mail : _____

	Nom	Prénom	Date de naissance	Age
A V E C				
				
				
				
				

Emplacement camping :

☐ Tente ☐ Caravane ☐ Camping Car
☐ Electricité
☐ Animal Si oui, précisez la race : _____

Location Mobil-home/Chalet/ Caravane

☐ Mobil-home 4 pers.
☐ Mobil-home 4-6 pers.
☐ Caravane 2 pers.
☐ Caravane 4 pers.
☐ Animal Si oui, précisez la race : _____

Montant du séjour (y compris le supplément animal): _____ €

Frais de gestion (non déductible pour les réservations de plus de deux nuit soit 10€) _____ €

Taxe de séjour (0,61€/ adultes (+18ans) / nuit) _____ €

Total de votre séjour : _____ €

Montant de l'acompte (30% du montant total) _____ €

Reste dû : _____ €

Acompte versé par

☐ Chèque ☐ ANCV ☐ Espèce

Séjour du : _____ 15h00 au _____ 11h00

La direction se réserve le droit d'annuler sans préavis un séjour si la déclaration sur le présent contrat des réservations ne correspond pas à la réalité. Dans ce cas, l'acompte ne sera pas remboursé.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (au verso). Je vous transmets l'imprimé rempli et signé auqu je joins un acompte de 30% du total du séjour.

A _____
Le : _____

Signature du locataire avec la mention (lu et approuvé)

REGLEMENT INTERIEUR

LE FAIT DE RESIDER SUR NOTRE TERRAIN IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DU REGLEMENT CI-DESSOUS, TOUTE INFRACTION ENTRAINERA L'EXPULSION DE SON AUTEUR,

CONDITION DE RESERVATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING:

Heure d'arrivée de 15h à 19h- Heure de départ de 8h30 à 11h00. La réservation devient effective après acceptation de la direction de votre contrat dûment complété et signé. Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartiendra de la présenter à la réception le jour de votre arrivée.

Le nombre maximum de personnes par emplacement est fixé à 6 (six). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers,

CONDITION DE RESERVATION D'HERBERGEMENT DE LOISIR:

Heure d'arrivée de 15h à 19h- Heure de départ de 8h30 à 11h00. La location se fait du Samedi au Samedi. La réservation devient effective après acceptation de la direction de votre contrat dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 30% de la totalité du séjour+2^{de} frais de gestion (pour tout séjour supérieur à 2nuits). Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartiendra de la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Il ne peut être hébergé de personne supplémentaire à la capacité autorisée, (suivant type de locatif). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers, Aucune réservation ne sera prise en considération sans réception de l'acompte prévu est encaissé.

CAUTION

Location Hébergement : A votre arrivé, une caution de 300€(par chèque, espèce, ANCV, vous sera demandée et restituée le jour de votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel détérioré (sauf litige relatif auquel cas la ion ne sera restituée qu'après un délai minimum de 10 jours) Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez de 4h pour venir signaler à la réception tout manquement, anomalie, mauvais fonctionnement d'appareil. Dans cette caution 50€en cas de perte du badge de la barrière et 50€pour le ménage dans le cas où le locatif est prêt à être reloué IMMEDIATEMENT soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris bruleurs et four, (suivant locatif) réfrigérateur dégivré, nettoyé et neNECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UN EMPLOYE, un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué.

Emplacement camping : Une caution de 50€vous se dée pour la barrière,

ACCES AU CAMPING

A votre arrivée vous devrez stationner sur le parking extérieur et **non devant les barrières**, ainsi que vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription OBLIGATOIRE. Toute modification pouvant entrainer une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

TOUS LES CAMPEURS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE VALABLE DURANT LE SEJOUR.

CIRCULATION ET VERROUILLAGE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à 10km/h. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Les véhicules doivent être IMPERATIVEMENT garés sur la parcelle ou sur le parking attribué à l'arrivée attribué à l'arrivée; NE GAREZ JAMAIS votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des barrières se fait de 22h30 le soir jusqu'à 7h30 le matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent pas utiliser leur véhiculepour se rendre au bar ou sur tout autre lieu ceci afin de limiter au maximum la circulation dans l'enceinte du camp, sont habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel du camping ou d'urgence. Les familles rentrant tardivement doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne pas troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour (application de la loi sur les nuisances sonores nocturnes).

HYGIENE - DEGRADATION

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté en ne jetant aucune ordures ménagère, déchets de toutes nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers avec trio mis à votre disposition. L'accrochage du linge se fera sur séchoir à linge individuel (AUCUN FIL ENTRE LES ARBRES OU TUTEUR DES PLANTATIONS OU CLOTURES OU AUVENT NE SERA TOLERE).

BLOC SANITAIRE

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté, les locatifs équipés de sanitaires individuels n'auront accès aux douches du sanitaire que si ils s'acquittent de jetons à l'accueil. Les parents doivent accompagner et conseiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires.

SECURITE / BRUIT

Pour votre sécurité, l'établissement est sous vidéo surveillance et et vous serez susceptibles d'être photographiés pendant votre séjour, ces photos peuvent être utilisées pour alimenter le site internet, LO195-73 du 21011995, Autorisé responsable du droit d'accès aux image: Camping La Vie d'accès auprès du Camping La Vie : 025 549004

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques, Les barbecues sont tolérés sauf les jours de vents, de forte chaleur ou arrêté préfectoral, La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces dernier dans le cas où il deviendraient trop envahissants, Les feux directement sur sol sont strictement interdits.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruit et discussions qui pourraient gêner leur voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. RESPECTER LE SILENCE DE LA NATURE ET LA TRANQUILITE DE VOS VOISINS.

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructure mises à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, à la piscine, de r qu'aux aires de jeux

LAVAGE DES VOITURES OU AUTRE MATERIELS

Il est strictement interdit de laver les voitures ou tout autre matériel sur les parking, les voies d'accès ou emplacement,

ANIMAUX

A l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Certains locatifs refusent les animaux (sauf accord éventuel avec la direction). Les chiens d'attaque ou de défense catégorie 1et 2 sont RIGOREUSEMENT INTERDITS au camping. Ils ne peuvent pas être laissés en liberté, ni même enfermés ou attachés sur l'emplacement en l'absence de leurs maîtres qui sont seuls responsables, leurs promenades se font en dehors du camp sur les terrains alloués pour la promenade.

REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d'une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de 10h à 22h30 sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule

restera sur l'un des parkings extérieurs,

PAIEMENT DU SEJOUR

Le règlement pourra se faire en chèque, en CB, en espèce, en chèque vacances. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Le solde du règlement pour la location d'hébergement de loisirs s'effectue le jour d'arrivée, excepté pour les paiements par chèque qui doivent se faire 1mois avant l'arrivée. Le paiement pour les emplacements de camping s'effectue le jour d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. **En cas** d'annulation de séjour les sommes versées resteront acquises au camping où dans ce cas, l'acompte sera restitué déduction faite des frais de dossier et d'assurance annulation. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers. A l'issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée et aucun double ne pourra être édité. Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet saines. Les conditions de remboursemt seront : Hospitalisation d'un des résidents, décès d'un ascendant, accident grave le tout sur présentation d'un certificat médical.

REGLEMENT AQUATIQUE

Celui-ci est strictement réservé aux campeurs résidents au camping. Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Il est formellement interdit de fumer, manger, de courir ou de pénétrer avec ses chaussures sans l'espace aquatique. Animaux, matelas, pneumatique, bateau, ballon et parasol sont strictement interdits. Avant de pénétrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. IL EST INTERDIT de se baigner avec un tee-shirt ou en SHORT DE BAIN. To ut manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

SIGNATURE

